

N°CC/46/1.1/2023-5

DECISION COMMUNAUTAIRE

« Travaux de Réseaux Secs et Humides sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat » - Accord Cadre 2021-05

Signature du marché subséquent ordinaire n° 66 avec l'entreprise NEOTRAVAUX

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/46/5.4/21.03.2022-5 du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 19.04.2021

VU la décision n° 2021-54 du 27.04.2021 autorisant la signature de l'Accord cadre N° 2021-05 avec l'entreprise NEOTRAVAUX, et l'exécution de celui-ci sous la forme de marchés subséquents ordinaires, ou à bons de commande,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un marché subséquent ordinaire N°66, dans le cadre du plan lumière PHASE 1, afin de remplacer des lanternes et de réaliser la rénovation de l'éclairage public sur la commune de Pernes-les-Fontaines (centre et entrées de la ville).

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché subséquent ordinaire n° 66 avec l'entreprise NEOTRAVAUX, ZAC de la Cigalière IV – 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR Pour un montant de 518 409.22€ H.T. soit 622 091.06€ TTC révision de prix 2022 comprise.

Article 2 : le présent marché subséquent n° 66 a une durée initiale d'un onze mois.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget général de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Monteux, le 18 janvier 2023

Le Président,



Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :
Envoyé le : 19/01/2023
Affiché le : 19/01/2023



Marché Accord Cadre – 2021-05

Travaux dont l'objet est la réalisation, la réhabilitation ou le gros entretien de réseaux secs ou humides sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat

Titulaire : NEOTRAVAUX SAS
ZAC La Cigalière IV - 120 Allée du Mistral
84250 LE THOR
Téléphone: 04 90 22 17 48 - emorenas@neotravaux.com - cjouve@neotravaux.com

Commencement des travaux le :

Délais de :

11 mois

MSO N° 66

Commune: Centre et entrées de ville 84210 PERNES LES FONTAINES

Objet: Remplacement des lanternes comprenant la dépose de l'ancienne et le recablage pour la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES SORGUES DU COMTAT (SIREN 248400293)

N° Prix	DESIGNATION	Unité	Quantité	P.U. HT	Total HT
	<u>PHASE 1</u>				
	Dépose et pose de lanternes référence 6000 R de chez ABEL ULR 0,1% IP66 et efficacité lumineuse 95 lumen/w				
23253	Fourniture, pose et raccordement de lanterne équipée 54W 16 LED	Unité	547,00	664,00 €	363 208,00 €
	Dépose et pose de lanternes référence 6000 R de chez ABEL ULR 0,1% IP66 et efficacité lumineuse 99 lumen/w				
23252	Fourniture, pose et raccordement de lanterne équipée 38W 16 LED	Unité	95,00	430,00 €	40 850,00 €
	Dépose et pose de lanternes référence CILLA de chez ABEL ULR 0,1% IP66 et efficacité lumineuse 128 lumen/w				
23276	Fourniture, pose et raccordement de lanterne de style équipée 54W 16 LED	Unité	111,00	987,00 €	109 557,00 €
	Dépose et pose de lanternes référence CILLA de chez ABEL ULR 0,1% IP66 et efficacité lumineuse 138 lumen/w				- €
23275	Fourniture, pose et raccordement de lanterne de style équipée 38W 16 LED	Unité	9,00	625,00 €	5 625,00 €

MONTANT TOTAL H.T	519 240,00 €
Revision de prix 2022 Coef 1,04	20 769,60 €
REMISE 4,00% -	21 600,38 €
TOTAL H.T révisé, remisé	518 409,22 €
TVA 20,00%	103 681,84 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	622 091,06 €

Signature Directeur

Mr Christian Gros
Président de la Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat

Les Sorgues
du Comtat

340 route d'Avignon
84170 Montoux
VAUCLUSE